





























































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































































1659.

dignité & en même temps l'avantage de la République, puis qu'on avoit gardé des places & des ports en toute Souveraineté dans l'Isle, & un pouvoir égal au Turc dans ces Mers-là. Qu'on n'étoit point obligé de faire des présens ni de payer aucuns dédommagemens pour les frais de la guerre, ce que la trop grande facilité des Princes Chrétiens avoit accoutumé d'accorder au vain faste des Turcs. Qu'ils cedoient au contraire eux mêmes contre leur coutume des places qu'ils avoient prises, & des conquêtes qu'on avoit faites sur eux; & qu'enfin au travers des injures de la fortune, il paroissoit néanmoins que si un parti avoit eu de l'avantage, l'autre avoit bien soutenu son honneur & sa gloire. Le Senat donc approuvant tout d'une voix le traité, en expédia la ratification & l'envoya à *Luigi Molina*, le nommant Ambassadeur Extraordinaire afin qu'il pût en recevoir la confirmation & le serment du Vizir en Candie & puis du Sultan à la Porte. Il ordonna ensuite à *Antonio Bernardo* de s'arrêter à Corfou, & au Capitaine General de demeurer à Zante jusqu'à ce qu'on eût appris les résolutions du Sultan même. Ayant ensuite fait savoir aux Princes Chrétiens la conclusion du traité de Paix, il fit remercier ceux qui avoient envoyé des secours, & qui avoient le plus efficacement contribué aux besoins de la guerre. Les Princes de leur côté firent faire des complimens de leur part au Senat pour féliciter la République de ce qu'elle avoit conclu une paix qui leur paroissoit avantageuse dans l'état où se trouvoient les choses, & de ce qu'elle n'avoit pas moins fait paroître d'habileté en soutenant sa dignité dans les négociations, que de constance & de vigueur pendant le cours de la guerre. Le Pape dit que la Paix avec les Infidèles étoit incompatible avec l'Eglise, qui est le Royaume de Christ; mais qu'il























































































































































































































































